



## AVIS PUBLIC

---

### CALENDRIER ÉTABLISSANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025, le Conseil municipal a adopté le calendrier établissant la tenue des séances ordinaires pour l'année 2026 tel qu'il suit:

Lundi 12 janvier  
Lundi 2 février  
Lundi 2 mars  
Mardi 7 avril  
Lundi 4 mai  
Lundi 1er juin  
Lundi 6 juillet  
Lundi 3 août  
Mardi 8 septembre  
Lundi 5 octobre  
Lundi 2 novembre  
Lundi 7 décembre

Les séances débutent à 19 h 30, elles sont publiques et les personnes intéressées peuvent y assister. Elles se déroulent dans la salle du conseil, au 555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville.

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2025.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et greffière-trésorière